

Le CAUE de l'Hérault recrute un paysagiste concepteur conseiller en CDI

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault est une association, mise en place par le Conseil départemental de l'Hérault en 1979 dans le cadre de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en adéquation avec le contexte local et les enjeux du territoire. Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre associatif. Il développe des actions qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE de l'Hérault est composé d'une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de salariés. Il intervient sur l'ensemble du département. Son siège est à Montpellier.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, conformément à ses statuts, le CAUE développe une activité de conseil auprès des collectivités et des particuliers ainsi que des actions de sensibilisation, de formation et d'information pour tout public : élus, professionnels du cadre de vie et porteurs de projets, particuliers et milieux scolaires. De manière transversale à ces domaines, il aborde le paysage à différentes échelles, de l'échelle territoriale au micro-aménagement avec le souci du contexte.

La définition de l'emploi

Il s'agit d'un emploi de paysagiste concepteur conseiller partagé entre travail de réflexion et travail de terrain, hors de toute mission de maîtrise d'œuvre. Sous l'autorité de la direction du CAUE, et en concertation avec les membres de l'équipe, ce professionnel devra :

- Conseiller et accompagner les collectivités, dont les communes, seul ou avec d'autres intervenants - architecte, urbaniste, paysagiste conseillers - dans les domaines du paysage, des aménagements paysagers, des techniques horticoles et paysagères, en milieu rural ou urbain, sur des sujets variés dont ceux des espaces publics et du patrimoine végétal, avec le souci d'intégrer les enjeux environnementaux à tous niveaux ;

- Aider à la décision en établissant des supports d'analyses et des diagnostics, animer des groupes de travail, seul ou en équipe selon, dans des démarches de projet, faciliter les partenariats avec les services de l'Etat, du département et autres collectivités territoriales, des établissements publics ... ;

- Offrir une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée ;

- Participer à l'information, la sensibilisation et la formation des élus, des professionnels du cadre de vie en participant et/ou en organisant des journées, ateliers thématiques sur le territoire départemental ;

- Développer l'information et la formation en techniques horticoles et paysagères ;
- Rédiger des articles, participer à la conception de plaquettes, documents d'information ou de vulgarisation ;
- Fournir des conseils aux particuliers ou aux entreprises dans le cadre de projets paysagers ;
- Participer à des actions de sensibilisation en milieu scolaire ou auprès du grand public, dans le domaine du paysage, du génie végétal, en complémentarité avec les membres de l'équipe et en coordination avec le responsable de la mission culture et pédagogie.

Les compétences et le savoir-faire relationnel

Avec une formation de paysagiste concepteur, disposant d'un diplôme de paysagiste d'une école supérieure du paysage reconnu par la FFP (Fédération Française du Paysage) ou d'un diplôme équivalent d'une école étrangère reconnue par l'IFLA (International Federation of Landscape Architects), il bénéficie :

- d'une expérience des pratiques professionnelles dans les domaines du paysage et du génie végétal, des techniques végétales ;
 - des connaissances en matière d'écologie urbaine, des enjeux de biodiversité associés ;
 - d'une culture architecturale et urbaine, d'une connaissance des enjeux urbains et de développement durable au sens large ;
 - d'une connaissance des politiques publiques de protection patrimoniale et environnementale et du fonctionnement des collectivités territoriales ;
 - d'une expérience et de compétence en matière de programmation paysagère, d'une maîtrise des procédures de l'aménagement et des règles des marchés publics,
 - d'une capacité d'écoute et de conciliation, de pédagogie, de partage de connaissances ;
 - d'une capacité d'animation et de conduite de réunions, de prise de parole en public et de communication (écrite et orale) avec les partenaires extérieurs du CAUE,
 - d'une capacité d'adaptation aux différents publics qui peuvent solliciter le CAUE, élus, professionnels, citoyens, publics scolaires, etc.
 - d'une aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et d'une autonomie dans l'organisation du travail personnel incluant une restitution des informations nécessaires au bon fonctionnement du CAUE.
- Rigoureux, il devra travailler en équipe et rechercher les complémentarités qui lui permettront de mener à bien ses missions ;

- d'une pratique des techniques de dessin et des outils informatiques sous environnement Mac (Libre Office, Power Point, Indesign, Photoshop, Illustrator...).

Les modalités :

- Poste de salarié du secteur privé à durée indéterminée avec période d'essai de trois mois
La base horaire de la structure est de 35 heures. La base horaire hebdomadaire du salarié est de 35 heures soit 151h67 mensuelles.

- Salaire selon expérience et convention collective nationale ADITIG des CAUE.

- Poste à pourvoir à partir de janvier 2020, basé à Montpellier, comprenant des déplacements sur le département.

- Permis de conduire indispensable.

- Impossibilité d'exercer à titre professionnel toute mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du territoire du département de l'Hérault.

La candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une lettre de motivation

- un curriculum vitae

- le parcours professionnel comprenant une sélection de quelques pièces graphiques

Les candidatures sont à envoyer avant le 25 novembre 2019 à :

Madame Julie GARCIN-SAUDO, Présidente du CAUE de l'Hérault
19 rue Saint Louis, 34000 MONTPELLIER

Comprenant la mention « candidature à un poste de paysagiste conseiller »

Renseignement auprès de Rosa INACIO, assistante de direction,
rosa.inacio@caue34.fr - 04 99 133 700